

Séance du conseil communal du 3 novembre 2022

Ordre du Jour :

1. Délibération concernant l'approbation des plans de gestion annuels de la forêt communale pour l'exercice 2023.
2. Délibération ayant pour objet de déterminer les modalités en relation avec la vente aux enchères de bois de chauffage.
3. Délibération portant fixation du prix de vente du bois de chauffage et des modalités y relatives.
4. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
5. Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, rue Principale, partie Wanderscheid.
6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : acquisition de mobilier pour les besoins de la maison relais communale.
7. Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 (modifications budgétaires 2/2022)
8. Délibération portant révision du règlement communal portant fixation des critères d'attribution et des montants de récompense à accorder aux personnes et sociétés méritantes.
9. Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention conclue avec OS-Care, l'office social du canton de Redange, pour l'année 2022.
10. Délibération se rapportant à l'approbation de l'avenant à la convention signée « Pacte logement 2.0 ».
11. Délibération concernant la confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence.
12. Délibération se rapportant à l'approbation d'un avenant au contrat de travail conclu avec une chargée de cours à l'enseignement fondamental.
13. Décompte : HOSTERT, rue des Romains : travaux de réfection.

14. Décompte : HOSTERT, rue des Romains : renouvellement de la canalisation.
15. Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : réfection de la chaussée et des trottoirs.
16. Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : renouvellement de la canalisation.
17. Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : remise en état partielle du réseau d'eau potable.
18. Délibération portant approbation d'un acte notarié.
19. Délibération portant allocation de subsides extraordinaires.
20. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.
21. Réponses aux questions posées au collègue des bourgmestre et échevins.

Participent à la séance :

Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV).

Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP).

Absents excusés : Myriam Binck (échevine, CSV), Patrick Schuller (LSAP).

Secrétaire communal : Marc Pletgen, rédacteur : Conny Wantz

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) excuse l'échevine Myriam Binck et le conseiller Patrick Schuller et informe que la prochaine séance du conseil communal se tiendra le 20 décembre. Une séance de travail est prévue pour le 29 novembre et l'année prochaine les séances du conseil communal auront lieu le 12 janvier et le 2 mars.

1 Délibération concernant l'approbation des plans de gestion annuels de la forêt communale pour l'exercice 2023.

Le préposé du triage de Rambrouch, le garde-forestier Serge Hermes qui, ensemble avec le stagiaire Phil Goeres, participe à la séance du conseil communal, revient sur les travaux effectués l'année passée, où il s'agissait avant tout de la sécurisation des chemins et des routes, la régénération naturelle et la protection de la nature.

D'autre part on a remis en état les chemins forestiers et touristiques, il aborde le problème du bostryche et note qu'actuellement également les hêtres et les chênes commencent à souffrir.

Les frais se sont élevés à 131.000 € l'année passée, mais les prix de vente du bois ont également augmenté. Pour le bois de hêtre, le prix qui était de 50€/m³ à 70€/m³ atteint actuellement près de 120€/m³ et le bois de chêne est monté de 125€/m³ à plus de 500€/m³.

Cependant le changement climatique n'affecte non seulement les épicéas mais également les hêtres et il constate que les forêts sont de plus en plus utilisées comme espace récréatif.

Concernant les travaux pour l'année 2023 prévu dans les 752 hectares de forêts communales, toutes certifiées FSC et PEFC, l'accent est mis sur la sécurisation des chemins et routes, à cela s'ajoute le travail dans les jeunes peuplements forestiers. La vente aux enchères de bois de chauffage devrait être poursuivi au même site entre Holtz et Flatzbour. Une entreprise spécialisée s'occupera de la taille sur pied des hauts peupliers à Rombach pour qu'ils puissent repousser.

Il aborde le problème du changement climatique, les travaux au cimetière forestier, ou le bois des douglas locaux sera utilisé sur place, la sensibilisation et les visites guidées dans la forêt ainsi que la journée de l'arbre ensemble avec l'école.

Enfin il signale le travailloscope (forêt de formation dans des jeunes plantations) en forêt communale, où une visite avec conférence de presse en présence de la Ministre de l'Environnement est prévue pour le 30 novembre.

Sur le plan financier on prévoit des investissements de 205.900 € contre une recette de 231.525 €, de manière qu'un bénéfice de 25.625 € sera réalisé.

Le volume du bois est estimé à 1.725 m³, dont 535 m³ de grume et 1.190 m³ de bois industriel.

Pour les surfaces vertes en dehors de la forêt, incluant également le cimetière forestier ainsi que l'entretien des arbres sur les places publiques et les vergers, des investissements de 109.000 € sont prévus ainsi qu'un subside de 5.000 €.

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

2 Délibération ayant pour objet de déterminer les modalités en relation avec la vente aux enchères de bois de chauffage.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe que l'année passée un négociant en bois a participé à la vente aux enchères, c'est pourquoi le collègue échevinal propose pour les modalités en relation avec la vente aux enchères de bois de chauffage de noter que la vente aux enchères s'adresse uniquement aux particuliers et que les modalités comme la quantité du bois mis en vente, la quantité maximale par personne, la fixation d'un prix minimal ainsi que les intervalles d'offre sont fixés par le collègue échevinal et le garde-forestier.

Tous les conseillers approuvent ces modalités.

3 Délibération portant fixation du prix de vente du bois de chauffage et des modalités y relatives.

Lors de la fixation du prix et des modalités de vente du bois de chauffage tous les conseillers sont d'accord de fixer le prix de 2 stères (1 Korde) de bois de hêtre, de chêne ou d'épicéas à la moyenne des prix réalisés lors de la dernière vente aux enchères.

Pour la livraison un supplément de 10% est dû et la coupe coûte un supplément de 25%.

Pour les grumes, le prix du hêtre est fixé à 50€/m³ et pour les chênes à 45€/m³.

La quantité maximale par adresse est limitée à 15 m³.

4 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Tous les conseillers approuvent le morcellement d'un terrain « op der Baach » à Arsdorf en deux parcelles de 3,49 resp. 3,21 ares.

5 Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, rue Principale, partie Wanderscheid.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) présente un projet d'aménagement particulier dans la rue Principale à Wolwelage qui prévoit sur une surface de 20,56 ares la construction de deux maisons jumelées et d'une maison isolée avec en tout cinq logements.

Ce projet d'aménagement est approuvé unanimement.

6 Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : acquisition de mobilier pour les besoins de la maison relais communale.

Ce point de l'ordre du jour est devenu sans objet puisque ces meubles ne seront pas livrés avant la fin de l'année, de manière que le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget rectifié de cette année.

7 Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 (modifications budgétaires 2/2022)

Au deuxième tableau des modifications budgétaires jusqu'au 26 octobre sont inscrits des articles budgétaires marquant des dépenses

supplémentaires de 27.000 € qui seront compensés, d'une part, par des recettes supplémentaires et, d'autre part, par moins de dépenses sur d'autres articles pour un total de 27.000 € de manière que le budget reste en équilibre. Tous les conseillers approuvent ce tableau.

8 Délibération portant révision du règlement communal portant fixation des critères d'attribution et des montants de récompense à accorder aux personnes et associations méritantes.

Après une séance de travail à ce sujet le règlement communal mentionne que la personne ou la société a dû avoir son domicile respectivement son siège social dans la commune lors de l'année de référence (2021/2022).

En tant qu'élève méritant on doit avoir réalisé en classe de 7^e et 6^e une moyenne de 52/60, en 5^e et 4^e une moyenne de 50/60 et en 3^e et 2^e une moyenne de 48/60. Pour les classes préparatoires à l'enseignement secondaire général on décide sur proposition du régent de classe. La prime est attribuée également pour le diplôme CCP, DAP, brevet de maîtrise, Première, brevet de technicien, « bachelor » ou équivalent, Master ou équivalent. Dans l'enseignement musical on doit avoir eu une mention distinction ou un succès lors d'un concours de musique. En tant que sportif méritant ou association sportive méritante on doit avoir remporté pendant l'année de référence le titre de champion, de vice-champion ou une autre distinction sportive et comme société de musique un premier ou un deuxième prix lors d'un concours.

Les primes s'élèvent à 50 € par personne et à 200 € par association.

Ce règlement est approuvé à l'unanimité.

9 Délibération ayant pour l'approbation de la convention conclue avec OS-Care, l'office social du canton de Redange, pour l'année 2022.

La convention avec l'Office Social du canton de Redange pour l'année 2022 prévoit des frais totaux de 663.047,83 €, dont le ministère de la Famille prend en charge 331.523,92 € tandis que le montant identique est réparti sur les communes.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut connaître le montant à charge de la commune de Rambrouch et demande de la part de l'Office Social des informations plus exactes en ce qui concerne leurs interventions auprès de la population de Rambrouch pour permettre de constater où se situent les problèmes dans la commune.

La convention est approuvée à l'unanimité.

10 Délibération se rapportant à l'approbation de l'avenant à la convention signée « Pacte logement 2.0 ».

Par un avenant à la convention sur le « Pacte logement 2.0 », signée le 30 septembre 2021, cette convention est prorogée d'une année.

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

11 Délibération concernant la confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence.

Un règlement d'urgence de la circulation, arrêté en vue de travaux forestiers entre Eschette et Folschette, par lequel le chemin entre la rue Principale à Eschette et le croisement de la rue d'Eschette avec la rue du Moulin à Folschette a été barré à la circulation du 31 octobre au 5 novembre, est confirmé à l'unanimité.

Un autre règlement urgent réglant la circulation à la suite de la confection de tranchées dans la rue Principale à Hostert à partir de la rue de Lannen jusqu'à la maison 16 dans la rue Principale, applicable du 2 novembre au 24 décembre, est également confirmé à l'unanimité.

12 Délibération se rapportant à l'approbation d'un avenant au contrat de travail conclu avec une chargée de cours à l'enseignement fondamental.

Par un avenant au contrat de travail d'une chargée de cours à l'enseignement fondamental, la durée de travail est réduite d'une heure pour fixer à une heure la tâche hebdomadaire, destinée à l'organisation des activités à midi.

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

13 Décompte : HOSTERT, rue des Romains : travaux de réfection.

Le décompte des travaux de réfection dans la rue des Romains à Hostert s'élève à 18.316,54 €.

14 Décompte : HOSTERT, rue des Romains : renouvellement de la canalisation.

Le renouvellement de la canalisation dans la rue des Romains à Hostert, qui était prévu pour 50.000 €, se chiffre lors du décompte à 47.496,12 €.

15 Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : réfection de la chaussée et des trottoirs.

Pour la réfection de la chaussée et des trottoirs dans la rue du Nord à Rambrouch un montant de 245.000 € était prévu au budget. Ici le décompte note un montant final de 217.249,58 €.

16 Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : renouvellement de la canalisation.

Le décompte du renouvellement de la canalisation dans la rue du Nord à Rambrouch, prévu au budget avec une dépense de 145.590,29 €, se chiffre à un total de 248.528,11 €.

17 Décompte : RAMBROUCH, rue du Nord : remise en état partielle du réseau d'eau potable.

La remise en état partielle du réseau d'eau potable dans la rue du Nord à Rambrouch avait prévu une dépense de 268.115,59 € tandis que le décompte s'élève à 267.580,91 €.

Ces cinq décomptes sont approuvés ensemble unanimement.

18 Délibération portant approbation d'un acte notarié.

Par acte notarié, la commune de Rambrouch échange un terrain de 1,61 ares dans la rue des Romains à Bigonville contre un terrain de 0,04 ares dans la même rue et une indemnité compensatoire de 15.700 €.

Cet acte notarié est approuvé unanimement.

19 Délibération portant allocation de subsides extraordinaires.

Des discussions prolongées se sont développées concernant l'allocation de subsides extraordinaires pour des uniformes d'associations. Ici le conseiller Sascha Hengen (LSAP) a demandé de fixer en principe les modalités et la conseillère Myriam Picard (LSAP) a demandé que chacun devrait être traité de la même façon et que l'on devrait donc fixer les conditions à remplir donnant droit à une subvention pour de nouveaux uniformes.

Lors des autres discussions on a demandé e.a. un pourcentage, une participation maximale et un délai déterminé.

Sur proposition du bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) on a décidé à l'unanimité d'accorder au tennis de table Hostert-Folschette et à la Société de musique St-Lambert Perlé chaque fois un subside de 2.500 € et d'élaborer dans une séance ultérieure un règlement approprié.

En outre les guides et scouts St-Pirmin reçoivent un subside de 250 €.

20 Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

Tous les conseillers approuvent les déclarations de recettes présentées.

21 Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Lors des questions au collège échevinal les trois conseillers du LSP Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller s'occupent des deux passages pour piétons dans la rue du Lac à Arsdorf pour que le collège échevinal intervienne auprès des instances compétentes soit de les repeindre, soit de déplacer celui près du centre culturel pour des raisons de sécurité ou d'installer un miroir qui ne s'embue pas.

Concernant le chemin « An der Ochelt » ils s'informent sur l'état actuel du dossier pour la rénovation de ce chemin et ils demandent encore au collège échevinal d'intervenir auprès du ministère des Transports afin d'installer un arrêt supplémentaire de la nouvelle navette du Lac (ligne 155) près de la chapelle Saint-Donat.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) veut s'occuper de cette doléance.